

Commission Formation

Paris, le 23 août 2021

« le stagiaire Arbitre National »

Bonjour,

Vous possédez, la qualification de Délégué Arbitre Régional, vous avez donc le potentiel pour devenir Arbitre National (AN). Cette qualification peut s'obtenir en officiant comme stagiaire sur une compétition nationale supervisé par un Arbitre National titulaire.

Le stagiaire placé en situation d'arbitre validera la qualification d'Arbitre National (AN).

Nous vous rappelons que le binôme titulaire-stagiaire fonctionne de la façon suivante :

- le stagiaire est mis en situation réelle et exécute sa mission en autonomie
- l'expert titulaire exécute en parallèle les mêmes tâches telles « l'ombre du stagiaire »
- toutes les décisions doivent être validées par l'expert titulaire avant transmission
- Le stagiaire effectue le compte rendu avec ses diverses remarques qu'il transmet au titulaire
- Le titulaire contresigne le CR pour validation et l'envoi accompagné de la fiche d'évaluation à [contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr)

Vous devez connaître le règlement des compétitions. Vous devrez, obligatoirement, assister au séminaire annuel de la commission nationale arbitrage avant l'épreuve pratique.

Votre fiche de candidature devra être transmise au secrétariat fédéral, via votre ligue.

Vous recevrez un ordre de mission délivré par la fédération, ainsi que le formulaire de demande de remboursement de vos frais. Les experts désignés (DN-CCN-AN), ainsi que l'organisateur de la compétition sur laquelle vous êtes nommés auront copie de cet ordre de mission.

Vous trouverez tous les documents utiles à votre mission sur le site fédéral [www.ffcorientation.fr/licencie/clubs/organisation](http://www.ffcorientation.fr/licencie/clubs/organisation), onglet « documents utiles ».

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Commission formation  
Dominique BRET

